

Le Monde

Le « fiasco » de la centralisation des écoutes judiciaires

Couacs et retards perdurent pour la Plateforme nationale des interceptions judiciaires (PNIJ), gérée par le groupe Thales, qui était supposée devenir obligatoire au 1er janvier.

Ce n'est pas véritablement une surprise, les ratés techniques et les difficultés de montée en puissance de la Plateforme nationale des interceptions judiciaires (PNIJ) continueront à faire des vagues en 2017. Le ministre de la justice, Jean-Jacques Urvoas, s'était battu au printemps pour introduire dans la loi du 3 juin sur le crime organisé et le terrorisme un article faisant obligation aux enquêteurs de la police judiciaire et aux magistrats de recourir à ce système centralisé d'écoutes téléphoniques à compter du 1er janvier 2017. « *Sauf impossibilité technique* », a prudemment précisé in extremis un amendement du garde des sceaux. Cette porte de sortie est en passe de provoquer un gigantesque appel d'air.

La Direction générale de la police nationale a diffusé mardi 28 décembre un message interne donnant officiellement le feu vert à ses troupes pour ne pas s'adresser à la PNIJ. Dans ce courrier, auquel *Le Monde* a eu accès, il est d'abord reconnu que « *les travaux entrepris par Thales afin de permettre le passage au "tout PNIJ" ne seront pas finalisés au 1er janvier 2017* ».

Thales est l'entreprise à qui l'Etat a attribué en 2009 le marché de la création de cette plateforme nationale. Un chantier dont la mise en œuvre a provoqué d'importants dérapages de coûts et de délais dénoncés par la Cour des comptes en février. Prenant acte de cette situation, la DGPN précise que « *pour les interceptions et la géolocalisation, il sera toujours possible de requérir les prestataires privés après le 1er janvier* ».

Economies attendues

En revanche, le ministère de l'intérieur enjoint à la police judiciaire de respecter l'obligation légale de passer par la PNIJ pour les « *prestations annexes* », c'est-à-dire essentiellement les données sur les numéros de téléphone en contact avec la personne surveillée. C'est d'ailleurs sur cette partie que les progrès sont reconnus par les enquêteurs. Quelques minutes suffisent aujourd'hui, sous réserve de bien manier l'outil, pour se

procurer ces « fadettes », alors que cela prenait plusieurs semaines par fax. A la fin novembre, selon le ministère de la justice, 80 % des réquisitions de prestations annexes étaient déjà transmises aux opérateurs de télécommunication par l'intermédiaire de la PNIJ. L'objectif de 100 % dès le 1^{er} janvier ne paraît donc pas aberrant.

L'enjeu de la création d'une plateforme nationale pour l'Etat était triple. Et d'abord financier. Le coût des écoutes confiées à des prestataires privés ne cesse de s'envoler depuis dix ans : de 25 millions d'euros en 2006, la facture est montée à 55 millions d'euros en 2015, a précisé M. Urvoas devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, le 27 octobre. Cela reflète une croissance encore plus spectaculaire du nombre de réquisitions, car l'Etat a entre-temps négocié les tarifs à la baisse.

Le basculement des écoutes sur la plateforme centralisée devait fournir l'essentiel des économies attendues dans le budget de fonctionnement de la justice en 2017. Le garde des sceaux les a brandies en gage d'une bonne gestion pour mieux plaider le coup de pouce budgétaire prévu pour son ministère. M. Urvoas avait chiffré à 35 millions d'euros les économies dès 2017 grâce à la PNIJ. Le ministère n'a pas répondu à nos questions sur l'impact des retards sur cet objectif.

« Un véritable fiasco »

Le second but affiché par l'Etat était la sécurité et la confidentialité des données collectées et conservées pour les besoins de la justice. Il semble que le mode de structuration de la plate-forme nationale répond à ces exigences. Avec néanmoins une réserve de taille soulignée par la Cour des comptes concernant le choix de faire héberger cette PNIJ par un prestataire privé et non par l'Etat.

Enfin, passer par un système centralisé plutôt que par de multiples prestataires (six actuellement) devait permettre une plus grande efficacité et fiabilité technique. C'est là que la déception est la plus grande. **Au point que les syndicats majoritaires chez les cadres de la police (le Syndicat des cadres de la sécurité intérieure) et chez les magistrats (l'Union syndicale des magistrats) ont écrit conjointement au PDG de Thales pour dénoncer « un véritable fiasco ». Dans ce courrier daté du 28 novembre, Jean-Marc Bailleul et Virginie Duval, leurs responsables respectifs, dénoncent les « bugs, coupures, pertes de données, lourdeurs, failles (...) incompatibles avec la bonne conduite des enquêtes ».**

Malgré les promesses réitérées par la chancellerie comme par Thales d'une résorption des problèmes techniques, les « dysfonctionnements » perdurent, pour reprendre le terme de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. « Un enquêteur s'est vu récemment répondre par la PNIJ qu'aucune communication ne passait sur la ligne qu'il demandait de surveiller, alors que la suite de l'enquête lui a révélé le contraire », affirme Christophe Rouget, porte-parole du syndicat des cadres de la police.

LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ENJOINT À LA POLICE JUDICIAIRE DE RESPECTER L'OBLIGATION LÉGALE DE PASSER PAR LA PNIJ POUR LES « PRESTATIONS ANNEXES »

Résultat, seul un tiers des demandes d'interceptions judiciaires sont adressées aujourd'hui à la PNIJ, selon la chancellerie. Dans ces conditions, un basculement obligatoire au 1^{er} janvier était totalement irréaliste. Il devrait s'opérer progressivement, par plaque géographique, au cours de l'année à venir. Quant à la plateforme destinée aux requêtes de géolocalisation, elle ne devrait entrer en service qu'à l'été 2017.

Chez Thales, on explique que les problèmes viennent notamment de l'accroissement des demandes d'interceptions judiciaires, « *en particulier en raison de la montée du risque terroriste* ». Autre facteur invoqué, « *l'arrivée de nouvelles technologies, en particulier la 4G, qui entraîne une explosion du volume d'informations à traiter* ». L'entreprise d'électronique de sécurité et de défense précise que des « *nouvelles versions du système* » sont introduites « *progressivement* », notamment en tenant compte des « *retours des utilisateurs* ». Ils se plaignent d'une ergonomie complexe et de temps de téléchargement excessivement longs.

L'enjeu pour Thales est important, alors que l'Etat s'apprête à négocier un contrat pluriannuel (2017-2020) pour l'exploitation de la PNIJ et n'exclut pas de l'internaliser. Pour les enquêteurs, il s'agit plus trivialement de pouvoir travailler avec un outil fiable et efficace.